COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

86B10176

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 22.321.500 Francs
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

TRIBUNAL DE COMMERCE
1 JUIL. 1999
62105

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le 28 juin à 9h00, les Actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 22.321.500 Francs, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée du 8 juin 1999 adressée à chaque Actionnaire, à la suite de la délibération du 1er mars 1999.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel, que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Dominique MICHEL, est désigné Président de l'Assemblée et accepte cette fonction.

Monsieur Jean-Louis BRAULT, représentant permanent de DUMEZ-GTM, et Monsieur Hervé LE BOUC, représentant de SOFRESID, sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre LAIR est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 223.214 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.214 voix.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi par les décisions ordinaires peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique MICHEL précise que l'Assemblée Générale Ordinaire a été reportée à la requête de tous les Actionnaires.

A la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les Actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Document : DGD-0701/99/SG

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion et rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1998,
- Approbation des comptes de l'exercice 1998,
- Approbation des conventions visées à l'article 101 sur la base du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. un double des lettres de convocation envoyées au Actionnaires et les récépissés postaux,
2. la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
3. le rapport de gestion du Conseil d'Administration (Document : DGD-0637),
4. les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 1998 (Document : DAD0042/JPL/ml),
5. le rapport général du Commissaire aux Comptes,
6. le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
7. le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document : DGD-0643)

Le Président fait part aux membres du Conseil d'Administration de la démission de deux administrateurs et de l'élection de leurs remplaçants en séance, ainsi que du remplacement de Monsieur Hubert BAUR par Monsieur Jean-Louis BRAULT en tant que représentant de DUMEZ-GTM. Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président donne la parole à ceux des Actionnaires qui le désirent. Aucun Actionnaire ne demandant la parole, le Président met aux voix successivement les résolution suivantes :

Première résolution Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion (Document : DGD-0637) et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 31 décembre 1998, tels qu'ils lui ont été présentés (Document : DAD0042/JPL/ml).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution Affectation des résultats

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes se présentent ainsi :

Résultat de l'exercice	8.425.983,84	Francs
Report à nouveau	4.801.006,27	Francs
Total distribuable	13.226.990,11	Francs

propose l'affectation suivante :

- 8.000.025,60 francs au titre de dividende, soit 35,84 francs par action assortis d'un avoir fiscal de 17,92 francs par action dont 4.500.014,40 francs ont été distribués à titre d'acompte en décembre 1998.
- le solde, soit 5.226.964,51 francs au compte de report à nouveau.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	1995	**1996**	**1997**
- Dividendes (par action)	35,84 FRF	35,84 FRF	35,84 FRF
- Avoir fiscal	17,92 FRF	17,92 FRF	17,92 FRF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution Conventions réglementées

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux article 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution Nomination de Monsieur Hervé LE BOUC en tant qu'Administrateur

L'assemblée générale des Actionnaires élit comme administrateur Monsieur Hervé LE BOUC en remplacement de Monsieur Jean-Luc RONDREUX, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Hervé LE BOUC prendra fin, comme pour son prédécesseur, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 171.485 voix sur les 223.214 voix présentes ou représentées, 53.511 voix s'étant abstenues.

Cinquième résolution Nomination de Monsieur Jacques LÉOST en tant qu'Administrateur

L'assemblée générale des Actionnaires élit comme administrateur Monsieur Jacques LÉOST en remplacement de Monsieur Jean-Luc DUBOIS, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Jacques LÉOST prendra fin, comme pour son prédécesseur, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 171.485 voix sur les 223.214 voix présentes ou représentées, 53.511 voix s'étant abstenues.

Sixième résolution Quitus - Décharge

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Elle donne, pour le même exercice, décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Document : DGD-0701/99/SG

P O U V O I R

Je soussigné (e) (1) : **Dominique MICHEL**

donne pouvoir à M.....

demeurant à.....

.....

à l'effet :

- d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du Commerce et des sociétés,

- et de signer tout document ou pièce (2)

d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

FAIT A

LE

LE MANDATAIRE
(« accepté » et signature)

LE MANDANT
(« bon pour pouvoir » et signature)

" Bon pour pouvoir "

(1) Nom et prénoms
(2) Uniquement si procuration de signature.